



Direction Départementale des Territoires
et de la Mer (DDTM)
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des
Risques
2, rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex

Nos ref. : 171

Perpignan, le

26 OCT. 2023

Objet : avis sur le dossier de lotissement de St Jean Lasseille (SARL Domaine de la Cabane)

Monsieur le Chef de service,

Vous soumettez le dossier cité en objet à l'avis du bureau de la CLE. Il s'agit d'une déclaration pour la création d'un lotissement de 49 logements individuels et 1 macro-lot collectif sur une surface de 2,48 ha dont 1 ha imperméabilisé.

En termes qualitatifs, le projet ne soulève pas de remarques spécifiques.

En termes quantitatifs, le dossier précise qu'environ 120 habitants sont attendus (pour 1 600 habitants actuels), soit un besoin complémentaire de l'ordre de 6 400 m³ annuels. La commune de Saint Jean Lasseille est alimentée en eau potable par la communauté de communes des Aspres. Les autorisations des forages d'eau potable ont été révisées en 2022, il convient donc pour chaque nouveau projet d'aménagement de faire la preuve de la disponibilité de la ressource au regard de ces nouvelles autorisations. Enfin le pétitionnaire doit également apporter des éléments sur la trajectoire d'atteinte des rendements de réseaux préconisés par le SAGE, ce qui n'apparaît pas au dossier.

Dans ces conditions, le bureau de la CLE considère que le dossier déposé est incomplet.

Veuillez croire, Monsieur le Chef de Service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



ROBERT VILA